
Compte rendu, dans l'Auditeur national, de la discussion autour du projet de décret de Merlin (de Thionville) relatif au territoire de la Vendée, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Antoine Christophe Merlin de Thionville, Joseph Pierre Marie Fayau

Citer ce document / Cite this document :

Merlin de Thionville Antoine Christophe, Fayau Joseph Pierre Marie. Compte rendu, dans l'Auditeur national, de la discussion autour du projet de décret de Merlin (de Thionville) relatif au territoire de la Vendée, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 605;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41858_t1_0605_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tail, et enjoint aux départements de mettre la plus grande diligence dans l'exécution de celles qui leur sont confiées.

Fayau. Si les brigands de la Vendée n'existaient plus, comme on se plaît depuis longtemps à le dire, je voterais pour l'adoption des articles présentés par Merlin. Mais il ne faut pas se le dissimuler, les brigands existent encore. La colonne de Charrette occupe encore Challans, l'île de Noirmoutier, une partie des Sables, du district de Montaigu, de Clisson. Le projet de Merlin est beau; mais pour l'exécuter, il faut que les représentants du peuple soient accompagnés par des armées. On n'a point assez incendié dans la Vendée; la première mesure à prendre est d'y envoyer une armée incendiaire; il faut que pendant un an nul homme, nul animal, ne trouve de subsistance sur ce sol. Les colonies que vous enverriez feraient peut-être de nouveaux sacrifices que vous feriez.

La Convention renvoie le projet de décret de Merlin au comité de Salut public.

N° 2.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (1).

Merlin (de Thionville) fait une motion d'ordre sur l'emploi du territoire de la Vendée, évacué par les rebelles. Il propose de changer le nom du département de la Vendée en celui de *Département Vengé* et d'envoyer sur le terrain une colonie de bons patriotes qui le cultivent et le défendent. Il compose cette colonie d'une famille de cultivateurs prise dans chacun des départements de la République. Il insiste sur l'urgence des mesures qu'il propose. Il en a puisé les motifs dans la connaissance qu'il a des mœurs et du caractère du peuple qui habitait la Vendée. Chacun y trouvait dans son carré de terre tout ce qui lui était nécessaire, nul n'avait besoin d'aucune chose et tous se devenaient mutuellement inutiles. De là, l'égoïsme et cette espèce d'inertie qui rend les hommes si susceptibles de recevoir les impressions du fanatisme et si peu propres à pratiquer les vertus sociales. C'est donc vers leur établissement qu'il faut diriger ses vues.

Merlin lit un projet de décret.

Un membre déclare que si les brigands n'existaient plus, il voterait pour le projet de décret de Merlin; mais il observe que la partie la plus facile de la Vendée est encore occupée par la colonne de Charrette. Nul voyageur, dit-il, ne serait en sûreté dans ce pays; il faut songer, avant tout, à détruire les brigands et à incendier leurs repaires. Si, la flamme à la main, on fût allé plus avant qu'on n'a fait, nous n'en parlerions peut-être plus aujourd'hui; car les chefs ont dit, en passant la Loire dans leur fuite, que l'incendie avait seul épouvanté les brigands. Je pense donc que la meilleure mesure à prendre dans ce moment serait d'envoyer dans la Vendée

une armée incendiaire; il faut que, pendant un an au moins, aucun homme, aucun animal ne trouve à se nourrir dans cet infâme pays. Je demande l'ordre du jour ou l'ajournement.

Merlin (de Thionville). Je ne demande point que les mesures que je propose soient adoptées sur-le-champ; je conviens, en effet, qu'une partie de la Vendée et de la Loire-Inférieure sont encore parcourus tous les jours par des partis de l'armée de Charrette; mais il n'est pas moins vrai que nous avons une garnison à Cholet et que le pays est libre depuis Saumur jusqu'à Montaigu, et depuis Montaigu jusqu'à Châtillon. Je voulais que l'on parvint à tirer le plus tôt possible du territoire de la Vendée, un parti avantageux pour la République; je consens au renvoi.

Le renvoi est décrété.

N° 3.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

Merlin (de Thionville), après avoir représenté que le département de la Vendée n'offre plus que des cendres et des cadavres, a fait sentir la nécessité de rendre ce pays à la société et d'y raviver l'agriculture et le commerce. En conséquence, il a proposé de décréter : 1° que le département de la Vendée s'appellerait *département Vengé*; 2° de concéder les héritages abandonnés par les rebelles, aux patriotes qui ont survécu aux malheurs de leur pays et à des familles pauvres prises dans chaque canton de la République.

Fayau. Il s'en faut bien que la Vendée soit entièrement purgée des rebelles. L'île de Noirmoutier, une partie des Sables et plusieurs districts sont encore en leur possession. Différents détachements de l'armée de Charrette font encore des incursions. Si les mesures les plus sévères n'avaient été prises, je proposerais l'envoi d'une armée incendiaire. Le moment de faire fleurir l'agriculture dans ces contrées n'est pas encore arrivé. Ainsi, je demande l'ordre du jour sur le projet présenté par Merlin.

Après une courte discussion, ce projet a été renvoyé au comité de Salut public.

N° 4.

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2)

Merlin (de Thionville). Le plan du comité de Salut public a été exécuté, et la Vendée n'est plus; mais les brigands se sont retirés dans les départements voisins, et il faut empêcher qu'une nouvelle Vendée ne renaisse de sa cendre. Mais la promptitude est nécessaire pour prévenir ces maux. L'esprit qui unit ces départements, le manque de chemins qui isole ses

(1) *Auditeur national* [n° 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 4].

(2) *Mercur universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 141, col. 1].

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 416, p. 248).